

À l'occasion du 35^e anniversaire de la promulgation de la Charte des droits et libertés

À la mémoire du très honorable John George Diefenbaker,

du très honorable Pierre Elliott Trudeau

et de l'honorable Eugene Forsey, sénateur

I.

Parce que nous croyons en un *Être* suprême

Et au *Langage* des *Lois* comme au roi lui-même,

Nous Canadiens avons le choix des *Libertés*

Pour élaborer une *juste Société* –

Morale dans ses décisions et charitable

Dans ses actes, pour que tout un chacun soit capable

D'étouffer un rêve ou de vivre une *Vision* –

En « liberté de conscience et de religion »,

Pour croire et prier et penser comme on l'entend,

Pour inventer, improviser de temps en temps

De nouvelles façons de faire ou de gagner

Sa vie dans une des deux langues désignées

Comme officielles et de partager les problèmes

Et les solutions grâce à ces *Libertés* mêmes...

II.

On est libre de croire, exprimer, discuter

Ce qu'on juge *Bon* de justifier, réfuter;
 Libres aussi de se réunir avec quiconque
 Est d'accord avec soi, et de repousser, donc,
 En *paix*, toute idée contraire; libre de voter;
 Libre de vivre au Canada ou de quitter,
 D'aller ailleurs, de revenir, d'aller au choix
 Dans une ou l'autre province; avoir son chez soi
 N'importe où et travailler n'importe où : rester
 Mobile est essentiel à notre liberté.

III.

On est libre de contredire la police
 (Du moment qu'on ne contredit pas la *Justice*
 Élémentaire) sans se faire matraquer,
 Menotter, tirer dessus ou « Taseriser »,
 Fouiller sans raison, saisir, se faire mettre un stop :
 Seuls les suspects sont soumis à l'œil des cyclopes.
 En cas d'arrestation, on pourra demander
 Un avocat et un cautionnement plaidé
 Pour éviter la prison, hâter le procès
 Et acquitter ainsi l'*Innocent* sans excès.
 En cas d'arrestation, on a droit à la paix,
 Droit à la *Dignité* physique et au *Respect*
 Sans être menacé de préjudice à tort,

Ni de souffrir pour autant d'injustes *Remords*...

IV.

On a raison de s'attendre à l'*Égalité* –

Sans préjudice, impartiale *Civilité*,

Qu'importe la langue et qu'importe la tunique :

L'*égalité* pour *tous me* permet d'être *unique*.

Tous les groupes n'ont pas toujours été exempts

De *Persécutions* issues du gouvernement;

La *Discrimination positive* est donc l'art

De réparer les torts restés dans la mémoire.

V.

Anglais et français sont d'usage linguistique

Au Canada – et ce jusqu'au Nouveau-Brunswick;

Soit anglais soit français, où les minorités

Demandent des écoles dans leur communauté.

VI.

Par l'article 35 de la Charte adoptée,

La Couronne et la cour confirment les traités

Et rappellent aux Canadiens que la protection

Et le respect des droits des Premières Nations

Sont fondés dans une démocratie inspirée

Par ces peuples qui les premiers ont labouré
 Le sol canadien sur lequel ils veillent encore,
 Et dont les réclamations d'esprit et de corps
 Sont que Vérité, Paix et Réconciliation
 Servent de pierre angulaire à notre Nation.

VII.

Par bonheur, la *Charte* reconnaît de fait, elle,
 Notre fier héritage multiculturel
 Ainsi que l'absolue et pure *Égalité*
 Entre hommes et femmes de toute *Identité*,
 Et le pouvoir donné au Parlement d'office
 De fournir à tous les résidents des services
 Peu importe leur religion, afin que ni
 Revenu, ni lieu ne serve à déterminer
 Les *Soins de santé*, le *Bien-être*, ou l'*Équité*
 À la disposition de chaque politicien.

Coda

Ce qui entra en vigueur le 17 avril
 1982, fut l'envie fébrile
 Du *Peuple* de continuer à créer sans bruit
 Une démocratie issue de ce *Pays*,
 Un peu comme une souveraineté du peuple

Avec *Égalité, Droits, Libertés* concrets –
Du moment qu'ils rendent possible une *Utopie*
Ou des rêves plausibles même si assoupis,
Nonobstant toute clause « raisonnable » en soi
Qui sanctionnerait des libertés qui rient des lois.

George Elliott Clarke
Poète officiel du Parlement (2016-17)

Traduction : Robert Paquin, Ph. D.